

Notes diverses à l'appui de la Requête
des Montagnais demandant deux terrains
l'un au lac St Jean et l'autre à la Rivière
Betsiamits.

1^e Depuis deux ou trois ans les Sauvages Montagnais demandent un terrain et des secours annuels pour se mettre en état de cultiver et pour s'arracher à la misère et même à la mort. Dans l'hiver de 1847 douze d'entre eux moururent de faim dans les forêts.

2^e Cette Tribu a diminué à raison des privations qu'elle a eu à endurer et par la diminution progressive de la chasse et de la pêche. Autrefois ces sauvages possédaient tout le pays situé sur le lac St Jean, le Saguenay, et toute la côte du St Laurent depuis Tadoussac jusqu'au détroit de Belleisle. Mais à mesure que les chantiers s'étendent et que les blancs s'établissent, ils sont repoussés vers le nord. Tout le long de la côte (excepté sur la Seigneurie de Mingan) il y a des établissements assez rapprochés les uns des autres. La plupart de ces planteurs vivent ~~des~~ exclusivement de la chasse et de la pêche.

3^e Voici le nombre des familles visitées par les Missionnaires à Chicoutimi, au lac St Jean et à la rivière Ashamashuan quarante familles; sur les bords du St Laurent depuis Tadoussac jusqu'au détroit de Belleisle cent quatre vingt quatre familles. Il est à remarquer que les sauvages qui habitent les bords du St Laurent ont pris quelques accroissements depuis qu'ils sont de la Temperance totale.

4^e Deux demandes de terrain ont été faites, en raison de l'étendue immense du pays que les ~~Sauvages~~ occupent et de l'impossibilité qu'il y aurait de les réunir dans un seul lieu. Comme on ne pourra les amener que graduellement à l'agriculture, il paraît nécessaire de les placer dans le voisinage de leurs terres de chasse et des lieux de pêche.

5. Les Sauvages de Chicoutimi et du lac St Jean demandent le Township sur les deux rives Péréloka au nord du lac St Jean et une île à la décharge du lac où ils font leurs canots. Son Excellence le Gouverneur Général et tous les membres de la législature ont accueilli avec bienveillance, l'hiver dernier la réputation de ces Sauvages. Le chef de l'Exécutif leur promit des terres. Ce serait ici le lieu de faire connaître la reconnaissance dont ils sont animés pour les secours généreux qu'ils ont eu, l'automne dernière, de la présente Administration.

6° Les Sauvages habitants les bords du St Laurent ont présenté, il y a deux ans une pétition aux trois branches de la législature demandant le terrain situé entre la rivière des Outardes et la Rivière Betseamisis. Le terrain de 5 à 6 lieues de front sur trois lieues de profondeur paroît au premier abord trop considérable, vu le chiffre de la population montagnaise, mais lorsque le considère que le terrain propre à la culture ne se trouve qu'aux deux extrémités et que le milieu renferme beaucoup de terres inutiles, on n'est plus surpris d'aller demander: et si pour le conserver on veut les violer, il faudra les laisser seuls possesseurs de cette baie. On doit observer qu'au dessous de cette baie les terres sont peu propres à l'agriculture et le climat rigoureux.

7. Si les secours sont donnés ils pourront dès le printemps commencer les défrichements et semer des légumes.

8. Pour attirer ces Sauvages dans ces réductions, il faudrait les mettre sur la surveillance du Missionnaire, et lui assurer une position indépendante. Il faudrait aussi deux actes de terres l'une pour l'Eglise à l'usage du Missionnaire et l'autre pour le soutien de l'école.